

LÉTÉ SERA  
CAC

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Contrôle qualité Enjeux et évolution



Camille BOIVIN



Marine JULIEN



Denis ZAGO

# 01

## Enjeux des contrôles non EIP

ENSEMBLE  
*pour agir!*




La délégation du H3C (H2A) renouvelée en 2023

Approche par les risques : Nouvelle approche mise en oeuvre par la H2A et dispositifs de contrôle.

Contrôle des mandats et pertinence de l'opinion

Contrôle plus « agile » et moins couteux pour l'institution/ Révision des budgets temps à l'étude par la H2A

ENSEMBLE  
*pour agir!*

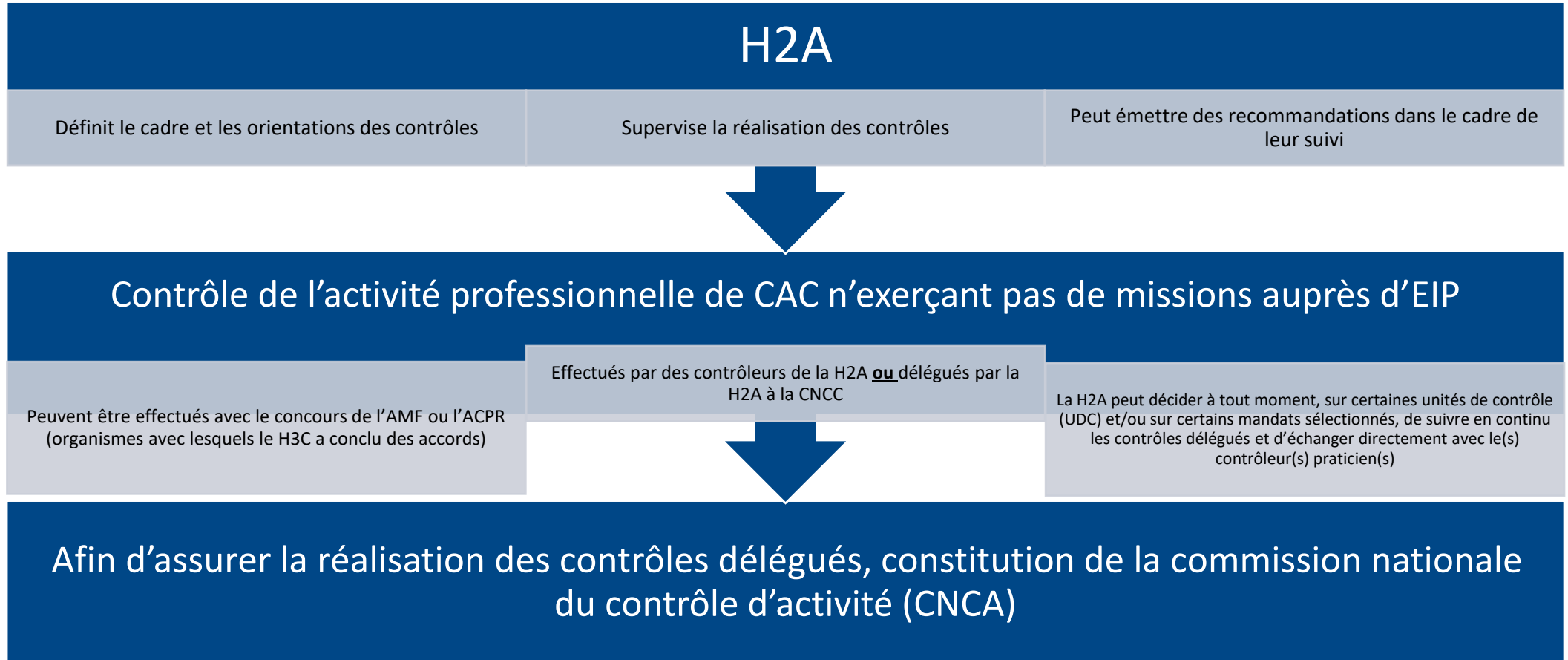


La délégation du H3C (H2A) renouvelée en 2023

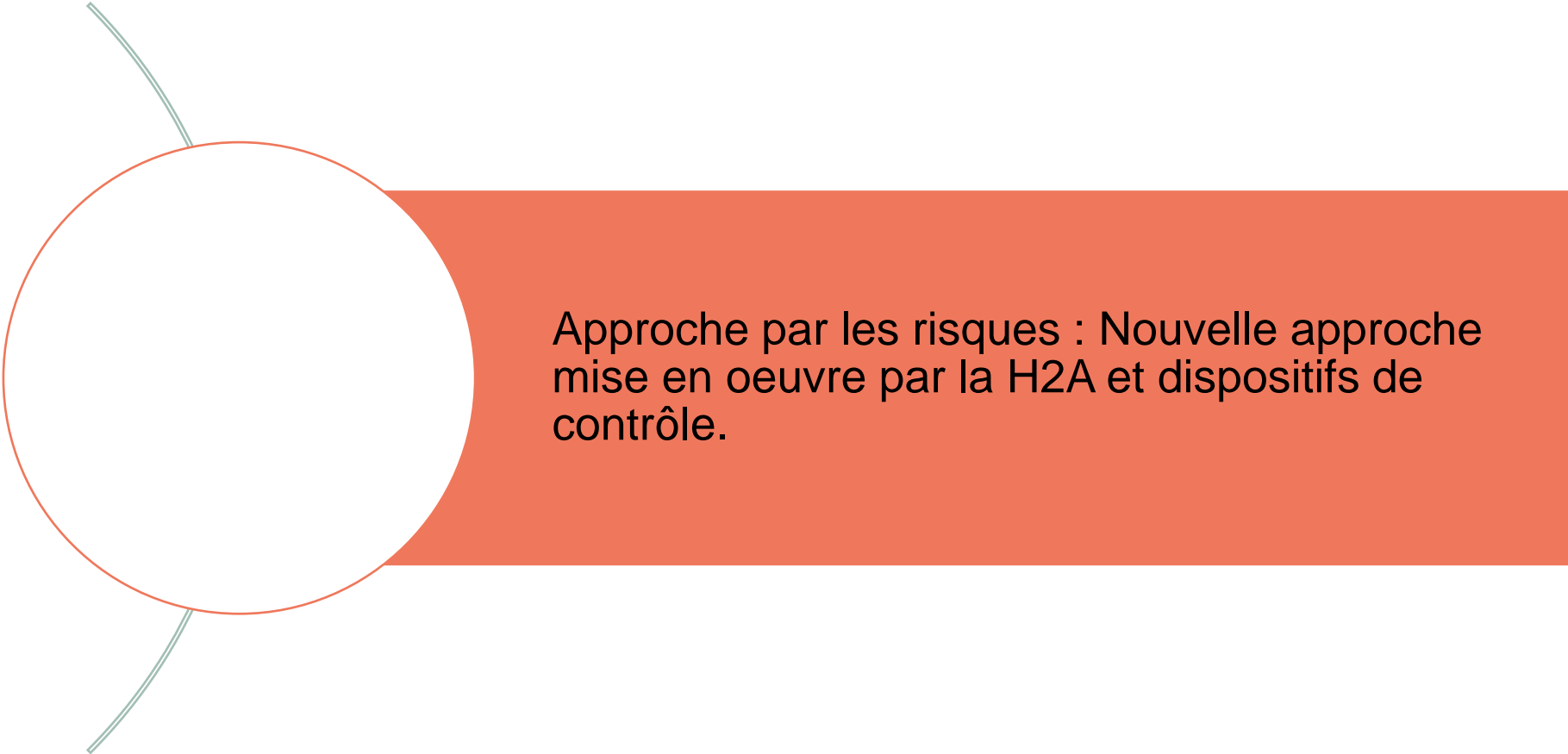
ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Le Cadre de la délégation des contrôles non EIP

CC. Art. L.820-1 et L.820-14  
Décision 2017-14 H3C du  
24/07/2017  
Convention homologuée par  
arrêté du 19/05/2023



ENSEMBLE  
*pour agir!*



Approche par les risques : Nouvelle approche mise en oeuvre par la H2A et dispositifs de contrôle.

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Cadre des contrôles non EIP

## Dispositif de contrôle rénové (appliqué depuis 2021)

Segmentation des UDC selon différents niveaux de risque :



Contrôles programmés ou non en début d'année

Contrôles réalisés selon une palette de 6 modalités différentes, appliquées isolément ou de manière combinée, au cours d'un cycle de contrôle :

Plan de contrôle arrêté par la H2A en combinant les différentes modalités de contrôle aux différentes catégories d'UDC en respectant l'obligation de contrôle sexennal (cc. Art.

R.820-49)

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Cadre des contrôles non EIP

## Risques appliqués

R2

- Taille de l'Unité de Contrôle > 15.000 h d'audit ou 350 mandats
- Précédent contrôle non satisfaisant
- Signataire exposé (élu ou signataire de plus de 150 mandats)

R3

- Unité de Contrôle détenant des mandats GE
- Premier contrôle
- Non-respect des obligations de formation et/ou absence de déclaration d'activité

R4

- Unité de Contrôle ne présentant pas de risques particuliers à échéance sexennale
- Unité de Contrôle signant des mandats non EIP non risqués

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Cadre des contrôles non EIP

## Dispositif de contrôle rénové appliqué depuis 2021

### Complet

- Contrôle simultané des procédures, d'un échantillon de mandat(s) et du suivi des constats issus du précédent contrôle.

### Spot

- Contrôle d'un élément précis (mandat, point de procédure, sujet d'actualité, prestation ...) ; il peut être déclenché inopinément (**hors programme de contrôle annuel établi en début d'année**)

### Procédures

- Contrôle des procédures de la ou des structure(s) d'exercice professionnel partageant des procédures communes. Tout ou partie des procédures peuvent être contrôlées sur un cycle de 6 ans

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Cadre des contrôles non EIP

## Dispositif de contrôle rénové appliqué depuis 2021

### Suivi

- Suivi des constats, recommandations et plans de remédiation issus du précédent contrôle afin de s'assurer de leur remédiation complète et appropriée.

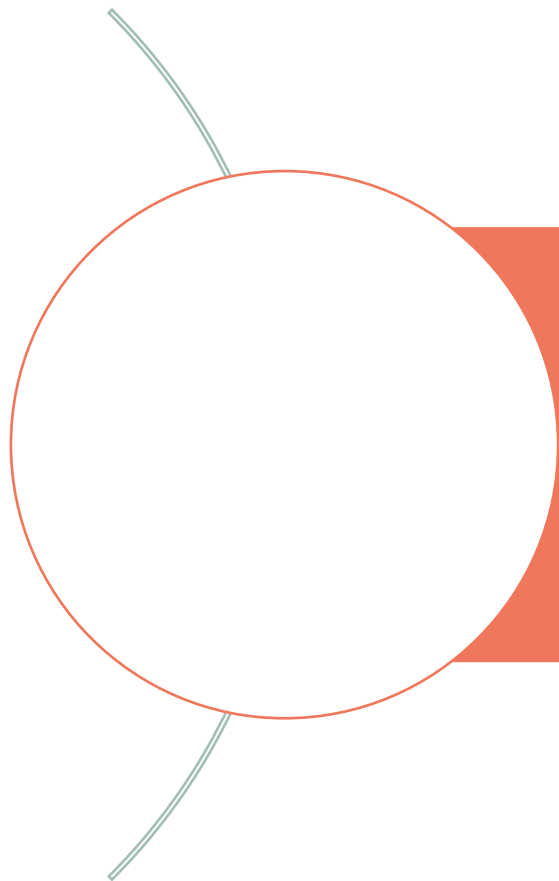
### Mandats

- Contrôle d'un échantillon de mandat(s) détenu(s) par la structure d'exercice professionnel ; le point d'entrée pouvant être le signataire, le mandat ou un thème particulier (type d'entité, entité d'un secteur particulier, thème réglementaire spécifique, etc.)

### Entretiens

- Contrôle de la connaissance, par un signataire notamment, de son portefeuille et des risques des mandats qu'il détient, et, éventuellement, de certaines questions d'actualité réglementaire

ENSEMBLE  
*pour agir!*



Contrôle des mandats et pertinence de l'opinion

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Sélection des mandats sur une analyse des risques et entités prioritaires

Priorité sur les types d'entités suivantes :

2 des 3 seuils suivants dépassés :

- Total bilan > 20M
- CA > 40M
- Salariés > 250

Nouveauté 2024

- Grandes entreprises
- Sociétés cotées sur Euronext Growth et Access
- Sociétés de financement
- Organismes nationaux de sécurité sociale
- Etablissements publics nationaux
- Organismes d'HLM - OPAC
- Hôpitaux privés et publics
- Sociétés gérant des maisons de retraite – EHPAD
- Entités visées par l'Analyse Sectorielle des Risques de blanchiment et de financement du terrorisme réalisée par le H3C
- Associations faisant appel à la générosité du public
- Entités dans le secteur de l'immobilier et de l'énergie
- Entités en difficultés ou en irrégularités, identifiées à partir des informations déclarées par les commissaires aux comptes
- Établissements de paiement et établissements de monnaie électronique

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Contrôle des mandats

## « Contrôle d'un mandat dans l'objectif de s'assurer de la pertinence de l'opinion »

### Approche d'audit suivie :

- Démarche d'audit fondée sur l'approche par les risques (NEP 315 et 330)
- Obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

### Diligences d'audit réalisées sur :

- Cycle(s) à risque examiné(s)
- Postes ou cycles en lien avec les appréciations des estimations comptables
- Prévention des difficultés des entreprises et capacité à poursuivre l'exploitation (continuité d'exploitation)

Correcte application des principes spécifiques à l'audit des comptes consolidés (NEP 600)

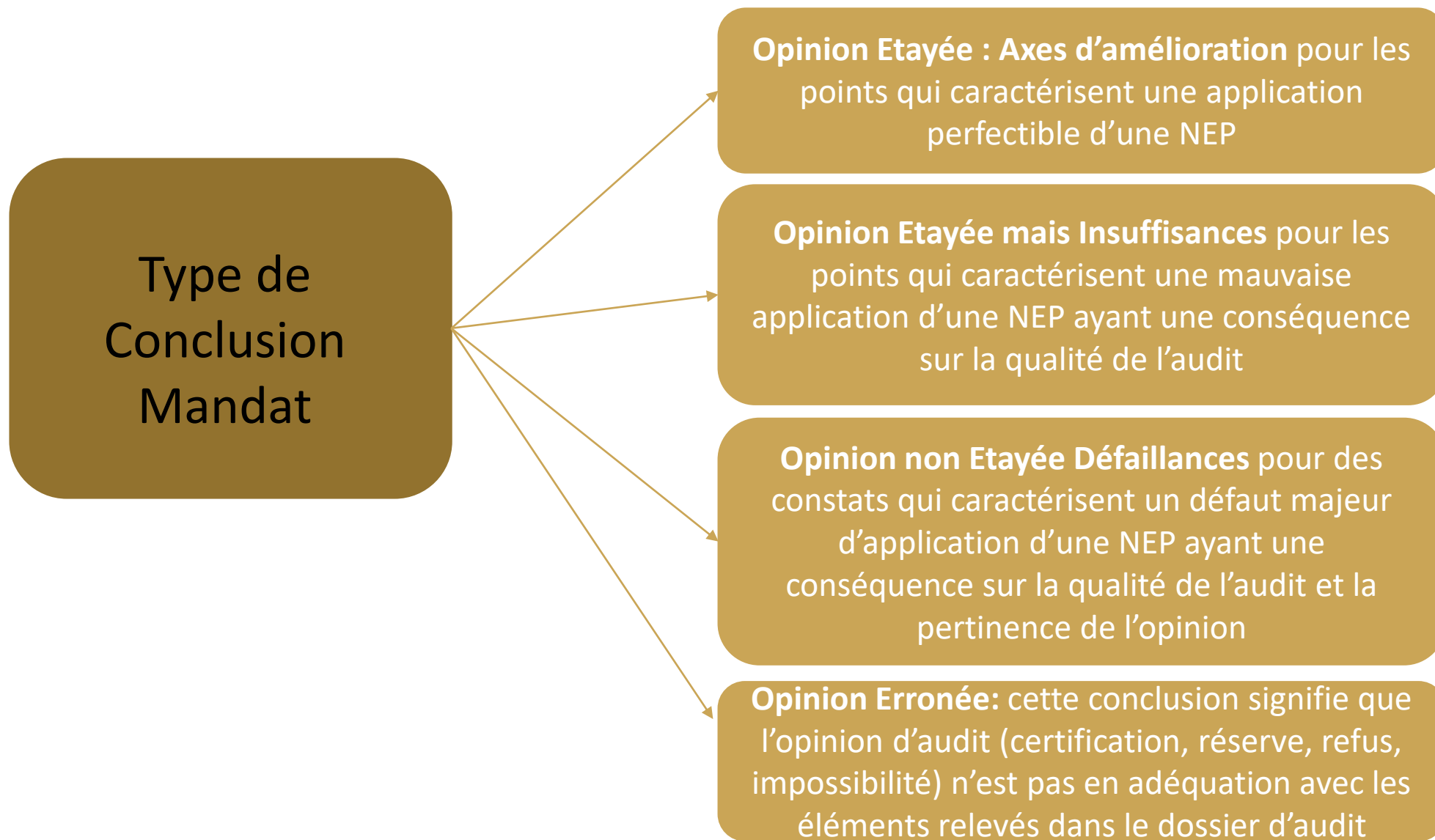
Adéquation de l'opinion émise au regard des conclusions des travaux d'audit réalisés

Documentation : correcte application des dispositions légales et réglementaires relatives à la qualité et aux délais d'établissement du dossier de travail et NEP 230 et conservation du dossier pendant six ans

Correcte application des NEP en lien avec les vérifications opérées

TABLE  
pour agir!

## Conclusion sur la pertinence de l'opinion



ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Les problématiques récurrentes

Les écueils récurrents

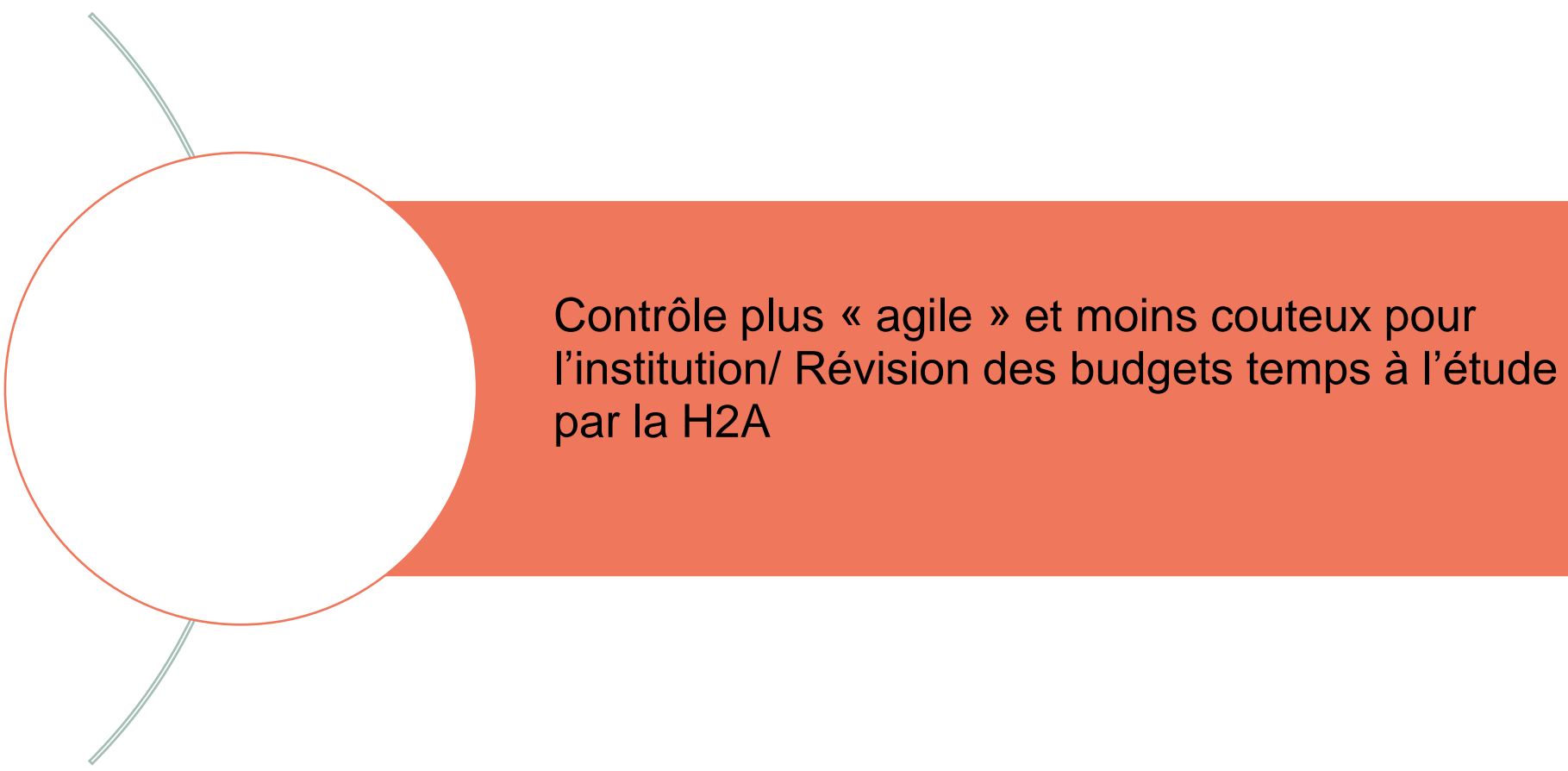
Opinion Erronée liée à la présentation des comptes dans le rapport sur les comptes annuels.

Opinion non étayée liée à la non mise en oeuvre de la NEP 100 et NEP 600

Opinion étayée avec insuffisances liées à l'absence de justification des appréciations (NEP 701)

Opinion non étayée suite à l'absence de tests sur la valorisation des titres de participation dans les sociétés Holding.

ENSEMBLE  
*pour agir!*



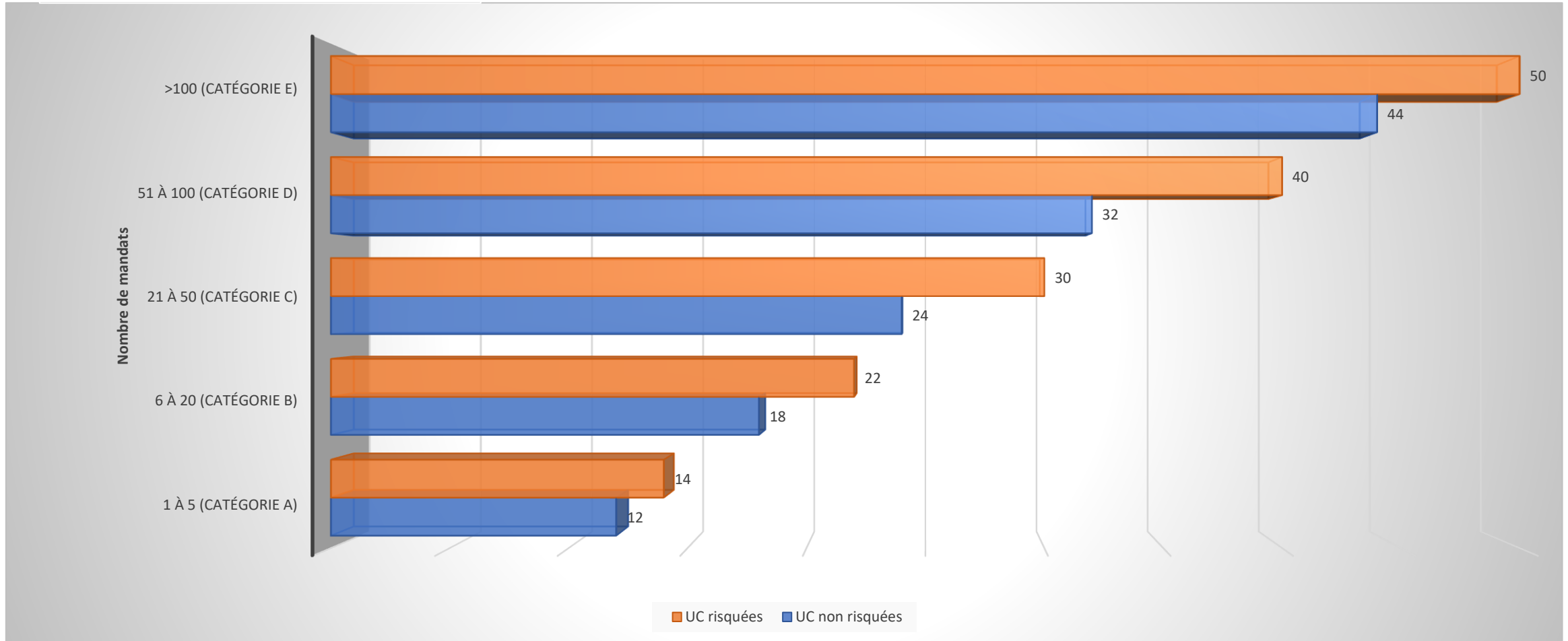
Contrôle plus « agile » et moins coûteux pour  
l'institution/ Révision des budgets temps à l'étude  
par la H2A

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Budget horaire alloué au contrôle

En cours de modification par la H2A

- Hors Contrôle par Entretien



- Contrôle par Entretien : 10 h (catégorie A) ou 13h (catégorie B)

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# 02

## Evolution des contrôles non EIP

ENSEMBLE  
*pour agir!*

Développement du contrôle dit « Par Entretien »

« L'analyse » du dispositif d'archivage

Le contrôle des procédures (indépendance, gestion des temps sur les dossiers) va prendre plus d'importance vs contrôle pertinence opinion

Quid du contrôle des attestations dans le cadre de la CSRD et des nouvelles attributions DU H2A

ENSEMBLE  
*pour agir!*

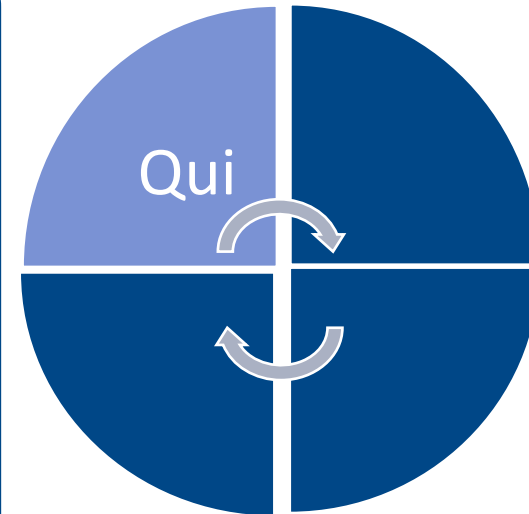


Développement du contrôle dit « Par Entretien »

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Contrôle par entretien

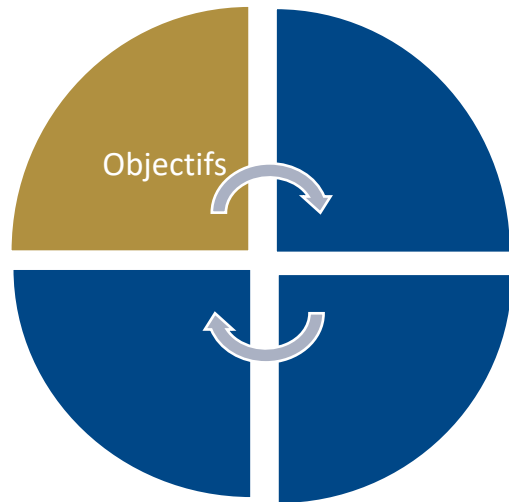
- Unité De Controle :
  - Ne présentant pas de risques particuliers
  - Signant des mandats non EIP non risqués



Un tiers du programme  
2023 en entretien : un  
contrôle à part entière

ENSEMBLE  
*pour agir!*

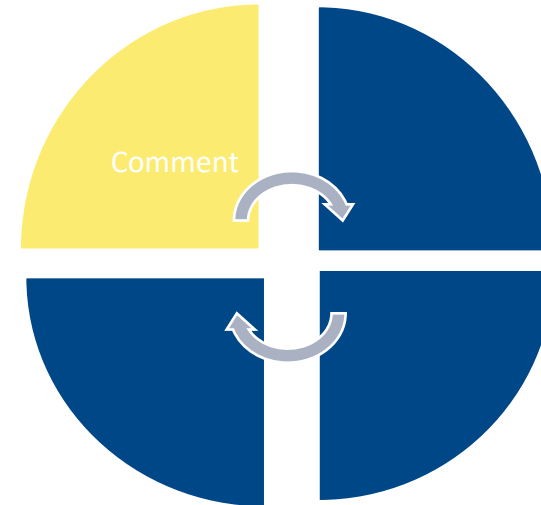
# Contrôle par entretien



- Apprécier le caractère suffisant et approprié de l'organisation / des procédures mise(s) en place par l'UDC pour :
  - *assurer son indépendance*
  - *apprécier les risques attachés aux mandats détenus*
  - *conduire la mission de certification sur ses mandats*
  - *respecter les exigences légales, réglementaires et celles du code de déontologie*
- Apprécier la capacité du signataire à :
  - *présenter les entités qu'il audite*
  - *exposer les particularités en matière d'audit sur ses mandats*
  - *présenter l'approche d'audit suivie sur un ou deux mandats*

# Contrôle par entretien

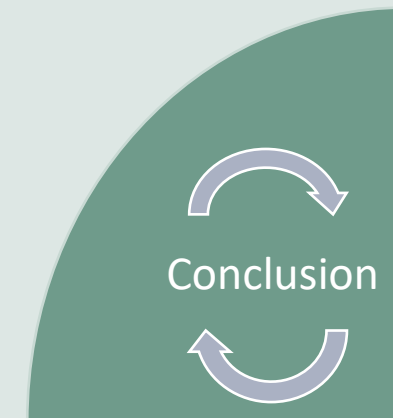
- Contrôle qui utilise essentiellement la technique de l'entretien, généralement suivi d'une demande de pièces pour étayer les conclusions
- Approche transversale à la fois au niveau de l'organisation de l'activité CAC et de l'exécution de la mission légale

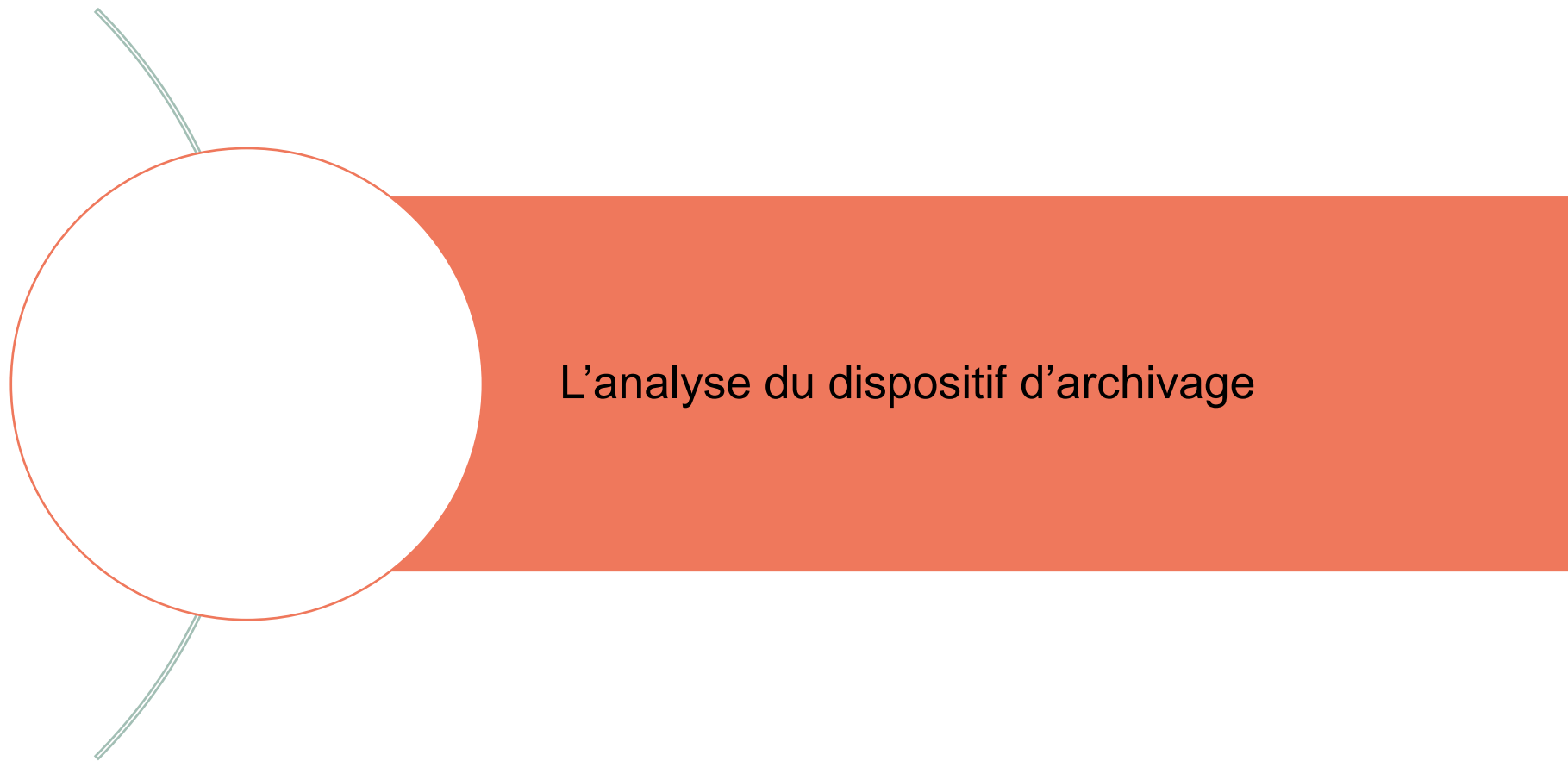


ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Contrôle par entretien

- A l'issue du contrôle par entretien, confirmer ou infirmer le niveau de risque (« non risqué ») retenu pour l'Unité de Contrôle
  - Respect de ses obligations (Formation/DA)
  - Absence de mandats risqués
  - Pas de risque de mauvaise exécution de l'audit (Application des NEP)





## L'analyse du dispositif d'archivage

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# LE CONTRÔLE (ANALYSE) DU DISPOSITIF D'ARCHIVAGE

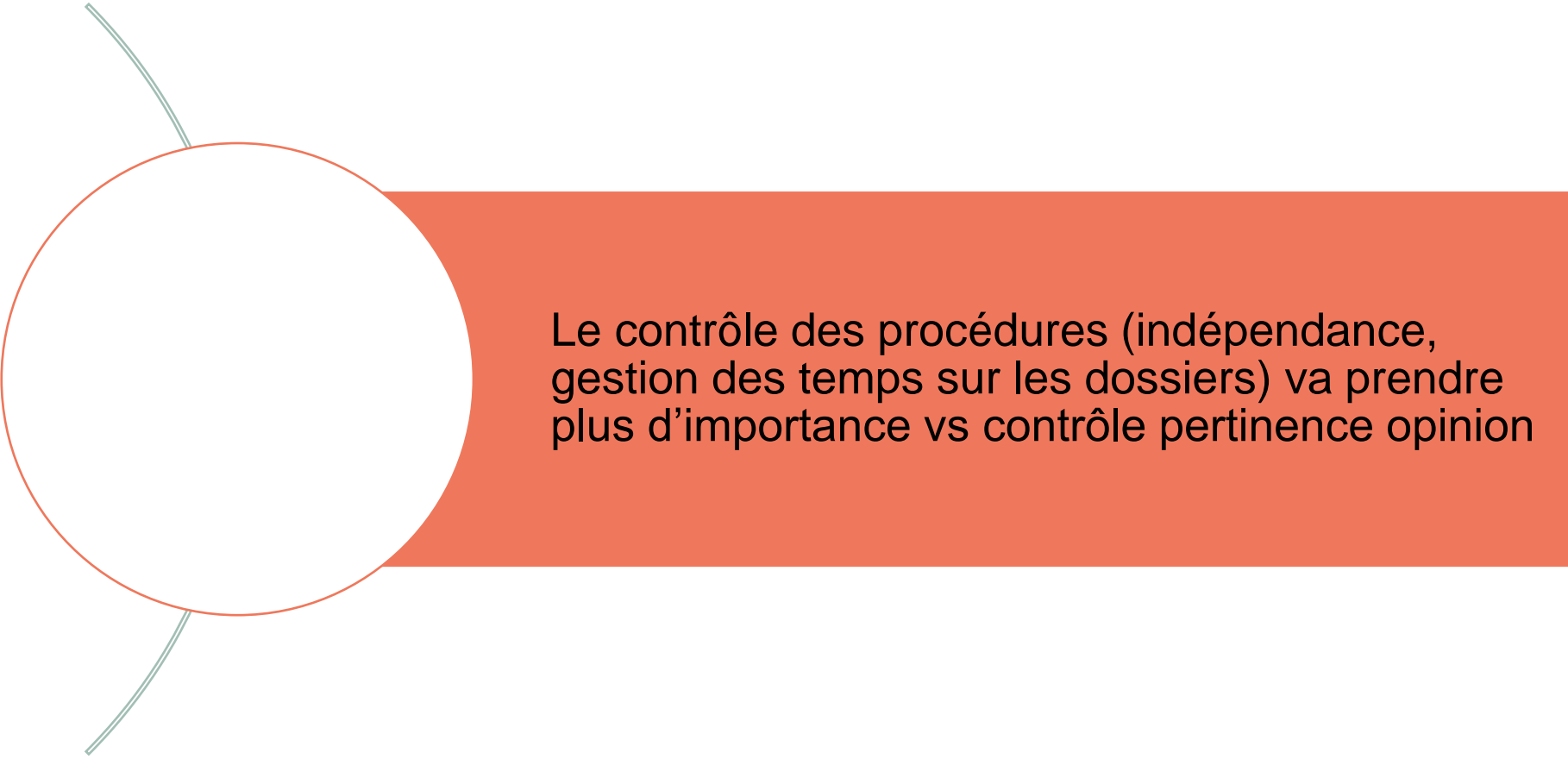
L'analyse du dispositif d'archivage comporte trois finalités :

1. Comment les dossiers de travail (papier ou électronique) sont sécurisés afin de garantir leur confidentialité ?
2. Quelle est l'organisation pour s'assurer que toute documentation postérieure à la date de signature du rapport sur les comptes ne relève que d'éléments de forme (NEP 230 §9) ?
3. Quelle est la procédure d'archivage pour permettre l'intangibilité du dossier de travail au plus tard dans les 60 jours suivant la date de signature du rapport de certification des comptes (clôture du dossier visé à l'article D.821-186 du code de commerce) ?

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# NEP 230 : DOCUMENTATION DE L'AUDIT DES COMPTES

- Calendrier
- 09. Le commissaire aux comptes documente ses travaux au fur et à mesure de leur réalisation et dans des délais compatibles avec leur revue.
- **Au-delà de la date de signature de son rapport, le commissaire aux comptes ne peut apporter aucune modification de fond aux éléments de documentation. Il ne peut y apporter que des modifications de forme ou revoir leur classement dans un délai de soixante jours après la date de signature du rapport sur les comptes.**



Le contrôle des procédures (indépendance, gestion des temps sur les dossiers) va prendre plus d'importance vs contrôle pertinence opinion

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# Contrôle des procédures



Thèmes ciblés

UDC exerçant avec au moins 2 signataires

Maintien des connaissances et formation continue du commissaire aux comptes et de ses collaborateurs

Acceptation et poursuite des mandats

Analyse de l'appartenance à un réseau pluridisciplinaire

Identification et traitement des risques liés à la perte de l'indépendance

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Dispositif de contrôle de qualité interne

Dispositif d'archivage

Mention des missions en matière de durabilité

ENSEMBLE  
*pour agir!*



Quid du contrôle des attestations dans le cadre de la CSRD et des nouvelles attributions de la H2A

ENSEMBLE  
*pour agir!*

# QUID DU CONTRÔLE CERTIFICATION DES DONNEES CRDS

- Le H3C est devenu H2A depuis le 1 janvier 2024 et voit son champ d'intervention élargi en qualité d'autorité de régulation des professionnels qui certifieront les rapports de durabilité des entreprises (CAC et Organismes tiers indépendants)
- La question est de savoir si la H2A va constituer un corps de contrôleur spécifique pour ces nouvelles obligations
- Ou s'appuyer sur les contrôleurs existants qui auront aussi une expérience suffisante en la matière.

# 03

## CONCLUSION

ENSEMBLE  
*pour agir!*

Pérennité de la convention de délégation ne semble pas devoir être remise en cause.

Approche par les risques avec utilisation de l'IA par la H2A va se développer fortement dans les prochaines années.

L'archivage et les mesures d'intangibilité prises pour sauvegarder les dossiers va devenir un sujet pour le régulateur.

Les modalités du contrôle de la H2A vont nécessairement évoluer en tant que régulateur des professionnels qui vont émettre des rapports de durabilité

# 04

## VOS QUESTIONS

ENSEMBLE  
*pour agir!*